

Haute-Saône Municipales 2026

À 106 ans, le doyen Lucien Albin a voté « par devoir citoyen »

Le doyen de la Haute-Saône a voté dans « sa » commune, à Ray-sur-Saône, où il réside en autonomie. Conduit par son petit-fils Pierre, Lucien Albin a placé son bulletin dans l'urne, alors qu'une seule liste est en lice. C'est son fils, Michel Albin, qui brigue un cinquième mandat.

Canne dans la main droite, béret sur la tête, Lucien Albin est sorti de la voiture conduite par son petit-fils Pierre, d'un pas décidé, pour se rendre au bureau de vote de Ray-sur-Saône. Il était 14 h 30, dimanche 15 mars. « Je ne voulais pas manquer cette élection », raconte le centenaire, qui a fêté ses 106 ans le 6 mars dernier. « Il a la pêche », résume Michel Albin, son fils, maire de la commune et candidat à sa réélection. « Il ne voulait pas voter par procuration », ajoute ce dernier.

« On doit tout à la République »

Lucien Albin, qui vit en totale autonomie chez lui dans la cité de caractère située en bord de Saône, a contracté le virus de la Covid-19 il y a quelques jours. Admis dans un centre de repos proche de



Lucien Albin, le doyen de Haute-Saône, 106 ans, a voté à la mairie de Ray-sur-saône. Son fils, Michel, est le maire sortant du village. Photo Patrick Bar

chez lui, il a convaincu son médecin, et sa famille, de le conduire au bureau de vote.

« Je suis venu remplir mon devoir de citoyen », explique celui qui est aussi chevalier de la Légion d'honneur, distinction reçue en 2021 pour ses actes de courage lors de la Seconde Guerre mondiale, pendant laquelle il fut prisonnier, s'évada le lendemain, puis fut touché par balle.

Arrivé à 14 h 30 après le repas dominical, il a été accueilli par Laurent Billery, Raphaël

Rousset et Sophie Mignot, assesseurs au bureau de vote de Ray-sur-Saône, village de 209 habitants. Une seule liste était à choisir. Lucien Albin a pris le bulletin, s'est dirigé d'un pas assuré vers l'isoloir, puis vers l'urne.

« On doit tout à la République », répète-t-il à sa famille. À 14 h 45, il a pris la direction de la sortie en lançant cette phrase : « À la prochaine, pourquoi pas ! » Ce sera dans un an, pour l'élection présidentielle.

● E.Ch

Bourgogne Franche-Comté

Université : trois minutes pour convaincre

Dix doctorants avec chacun 180 secondes de parole le 17 mars : telle est l'équation que proposera la 13e édition de la finale régionale de « Ma Thèse en 180 secondes » organisée cette année au théâtre dijonnais de Fontaine d'Ouche. Le vainqueur représentera la grande région à l'échelon national de la compétition.

Rappelons la formule : les étudiants ont 3 minutes chacun pour exposer, avec des mots simples et une mise en scène attractive, le sujet de la thèse qu'ils soutiendront pour décrocher leur doctorat. Ceci dans des domaines aussi variés que les sciences du langage, les neurosciences, la psychologie, la mécanique appliquée, l'intelligence artificielle, la chimie, le sport ou encore les sciences du sport ou de l'ingénieur...

Parmi les dix concurrents (dont quatre femmes), sept Francs-Comtois et trois Bourguignons seront en lice, en provenance de l'Université Marie-et-Louis-Pasteur (ex-Université de Franche-Comté), de l'Université de Bourgogne, de l'UTBM (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard) et de l'école d'ingénieurs bisontine Supmicro-



Un événement majeur pour valoriser la recherche et la communication scientifique. Photo Lionel Vadam

tech-Ensmm.

Gratuit et grand public (dans la limite des places disponibles), l'événement, qui ouvrira ses portes dès 17 h 30, se conclura par la proclamation des lauréats. Trois prix seront en effet décernés : le prix du jury (sésame pour la finale nationale voire internationale), celui du public, et celui des lycéens (attribué, lui, au terme de l'après-midi où quelque 200 lycéens et collégiens de sept établissements de la grande région auront assisté à une première séance de joutes verbales).

Initié au Québec en 2012 par

l'Association francophone pour le savoir, ce concours est relayé en France depuis 2014, à l'initiative du CNRS et de la Conférence des présidents d'université.

● P.L.

Finale régionale de « Ma thèse en 180 secondes », mardi 17 mars, de 18 h à 20 h, au théâtre de Fontaine d'Ouche, place Fontaine d'Ouche à Dijon. Accueil du public à partir de 17 h 30. Entrée gratuite. À noter que l'événement sera retransmis en direct sur la chaîne Youtube de l'université : www.youtube.com/@Univ-Marie-et-Louis-Pasteur

Doubs

À bord de leur BMW, deux « pilotes » flashés à 205 km/h puis 198 km/h sur la RN57

Les gendarmes en faction à hauteur de Mamirolle dans la nuit de samedi à dimanche, le long de la RN57, n'ont pas perdu leur temps... Leurs jumelles ont chauffé une première fois à 22 h 12, suite au passage express d'une conductrice de 23 ans, flashée à 205 km/h au lieu des 110 autorisés. La jeune femme a eu l'exécrable idée d'emprunter la BMW série 1 de sa maman, puis d'appuyer sur le champignon alors qu'elle était alcoolisée. Les forces de l'ordre ont saisi le bolide. Vers 3 h du matin, rebelote :

la gendarmerie a cette fois stoppé l'élan d'un automobiliste de 26 ans, enregistré à 198 km/h. Les autorités ont, là encore, saisi sa voiture, une autre BMW (mais série 5).

Les deux permis de conduire ont été confisqués, dans l'attente d'une sanction administrative et judiciaire. Pour rappel, les grands excès de vitesse, considérés comme des délits par la justice, sont passibles d'un maximum de trois mois de prison et de 3750 € d'amende.

● W.G.



Les deux conducteurs verbalisés étaient au volant de BMW qui ont été saisies. Photo d'illustration Valentin Collin

Besançon

Bûcheron jugé pour viols : témoins, victimes et experts attendus cette semaine

Le procès de Théo Denner, accusé de viols et d'agressions sexuelles sur des adolescents, reprendra ce lundi devant la cour criminelle du Doubs, après une première semaine extrêmement chargée en émotions, même si elles étaient souvent contenues. Le défilé des parties civiles constituées a laissé entrevoir l'ampleur d'un dossier hors norme sur les traces de trois années d'une machination sexuelle infernale. Six viols, 42 victimes au total avec les agressions sexuelles aggravées et autres délits.

La 2e semaine doit permettre d'entendre de nombreux nouveaux témoins et victimes, ainsi qu'un premier expert psychologue. Théo Denner aura la parole jeudi et pourra de nouveau s'expliquer face à la cour. L'attitude

plutôt conciliante de l'accusé devrait conditionner la suite des débats. Il a choisi, avec ses conseils, de reconnaître la plupart des faits pour sa première séquence de parole... La défense lutte pied à pied à chaque déposition et témoignage, pour peser sur la façon de les appréhender. En face du pervers manipulateur totalement dénué d'empathie, elle aimerait tracer les contours d'une enfance abîmée, d'un déterminisme enfermant, avec cette condamnation à être « bûcheron, facho et homophobe » de père en fils.

Au-delà, ce dossier est aujourd'hui emblématique des dangers que peuvent représenter les réseaux sociaux, et du tabou encore si présent de l'homosexualité en milieu rural.

● D.F.

Siège social
rue Théophraste-Renaudot
54180 HOUEMONT
N° vocal 0809 542 199
www.estrepublicain.fr

Portage Abonnements :
lerabonnement@estrepublishain.fr
0 809 100 399 Service gratuit + prix d'appel

L'EST
Républicain

eBra

SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'EST RÉPUBLICAIN SA au capital de 100 440 280 €
Siège social : rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT
ISSN 0240-4958 - CPPAP 0428C83160

Présidente du Groupe EBRA : Sophie GOURMELEN
Directeur général, directeur de la publication : Christophe MAHIEU
Rédacteur en chef : Frédéric MACE

Principal actionnaire : EBRA appartient au groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Imprimerie : L'EST RÉPUBLICAIN, rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT
Origine du papier : France, Belgique, Suisse et Allemagne.

Taux de fibres recyclées : 97%

Eutrophisation : 0,010 Kg/Tonne de papier

ACPM autorité de régulation professionnelle de la publicité

ARPP autorité de régulation professionnelle de la publicité

AFNOR Association française de normalisation

AFNOR Association française de normalisation

JOURNAL

JOURNAL

PEFC

PEFC

10-31-3545